

## Arrêté fédéral

approuvant

le budget d'exploitation de la Régie des alcools pour l'année 1926.

(Du 20 décembre 1926.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 12 octobre 1926,

*arrête :*

Le budget de la régie des alcools pour l'année 1927 est approuvé avec les modifications suivantes :

	Propositions du Conseil fédéral	Décisions des Chambres fédérales
<b>II. Dépenses.</b>		
<i>e. Administration.</i>		
<b>1. Administration générale . . . . .</b>		
Versement à effectuer par la régie des alcools pour le service de la Caisse fédérale d'assurance, conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 26 octo- bre 1926 . . . . .	403,000          —	403,000          8,000
		411,000
<b>IV. Emploi de l'excédent des recettes.</b>		
Solde à reporter sur l'année suivante . . . . .	38,192	30,192

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 9 décembre 1926.

*Le président, D<sup>r</sup> R. SCHÖPFER.*

*Le secrétaire, KAESLIN.*

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 20 décembre 1926.

*Le président, PAUL MAILLEFER.*

*Le secrétaire, G. BOVET.*

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 20 décembre 1926.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

*Le chancelier de la Confédération, KAESLIN.*

## **Arrêté fédéral approuvant le budget d'exploitation de la Régie des alcools pour l'année 1926. (Du 20 décembre 1926.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1926
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.12.1926
Date	
Data	
Seite	1011-1011
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 836

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.